ACADÉMIE DE BESANÇON
Liberté Égalité Fraternité

Lycée Charles Nodier

DURABLEMENT engagée

Lycée Charles NODIER
6 Grande Rue
BP 28
39107 DOLE Cedex
N°RNE : 0390012B

N° de la séance : 1
Folio : 1

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
07/07/2026

OBJET	***Réservé au Directeur Académique***

Président : Mr Parent, Proviseur

Présents :
Mme Dumesnil, Proviseure adjointe
M. Grosjean, Secrétaire Général
Mme Laithier, CPE

Représentants des Enseignants : Mme Paris, Mme Lyet, M. Jourdan, M. Berland, M. Gautherat, Mme Pintureau
Représentants des agents : Mme Mazzoleni
Représentants des élèves : Leelou Combier, Thiméo Paris, Lazare Gehin
Représentants des parents d'élèves : Mme Simonin, M. Despas, Mme Lanaud, M. Mayot,
Représentant du conseil régional : M. Druet
Représentant de la ville de Dole : M. Rebillard

Membres présents en début de séance : 17
Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18h05

Ordre du jour :

- Adoption du PV du 27 avril 2026

Voté à l'unanimité (17 votants)

Arrivée à 18h14 de Mme Pintureau, 18 votants désormais
Arrivée à 18h15 de Mr Druet, 19 votants désormais

1. Organisation de l'action éducative

1.1. Bilans 2025-2026

Monsieur le proviseur commente les points essentiels des bilans communiqués aux administrateurs.

⇒ **Bilan CDI** : baisse de la fréquentation du CDI, baisse des emprunteurs ; important travail des documentalistes sur l'EMI, SNT et la préparation au grand oral. On constate un vieillissement des ouvrages du CDI. Mme Gerbet finalise le projet de politique documentaire : sans doute y aura-t-il sollicitation des professeurs principaux pour une meilleure connaissance du CDI dès la classe de seconde. On envisage aussi une sollicitation des élèves du CVL pour repenser la disposition du CDI.

⇒ **Bilan Section athlétisme :** nombreuses performances, notamment en championnat de France ; certification jeune coach pour Mathilda Gauthier. M. Parent et M. Gautherat pointent également les bons résultats des élèves aux championnats de France (par exemple en Tennis).
M. Gautherat précise également la nouvelle organisation de la section (poste partagé avec le collège de l'Arc suite au départ de Mme Germain).

Lycée Charles NODIER
6 Grande Rue
BP 28
39107 DOLE Cedex
N°RNE : 0390012B

N° de la séance : 1
Folio : 2

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
07/07/2026

OBJET	***Réservé au Directeur Académique***

⇒ **Bilan Psy-EN :** M. Parent précise que nous tendons vers une stabilité du personnel, Mme Dutronc reste affectée au lycée. Mme Dutronc a mené de nombreux entretiens (160 élèves accompagnés) + activité orientée vers des élèves aux problèmes de santé mentale.
M. Parent indique que Mme Laithier (CPE) ne sera plus au lycée l'année prochaine mais nous aurons l'arrivée d'une nouvelle CPE ; continuité au secrétariat, idem proviseure adjointe, mise en place d'une équipe stable à la vie scolaire (retour de Mme Laura le Saint) + infirmière nommée sur le poste suite à sa réussite au concours. Participation au GPDS, au mini-forum, séances d'aide à la rédaction des lettres de motivation. Mme Wetzel et Mme Dutronc réfléchissent à des actions type « café des parents ».

⇒ **Bilan EDD :** nombreuses actions menées par Mme Coulombel (friperie solidaire, journée de fin d'année dédiée à l'environnement avec les classes de Secondes, éco-carnaval...) Mise en place d'un nouveau projet (Manuterra) à la rentrée 2026.

⇒ **Bilan section RAMUL :** section ouverte cette année, le lycée y accueillera 12 élèves à la rentrée.

⇒ **Bilan vie scolaire :** un travail est à envisager pour diminuer le nombre d'absences pour « motif non recevable » ; quelques classes sans éco-délégués, travail à mener auprès des BTS.
18 inscriptions à l'internat pour la rentrée prochaine ; les élus du CVL ont pour projet de passer dans les classes à la rentrée prochaine pour motiver les autres élèves et également se faire identifier. Cette année 2025-2026 a permis la reconstruction de la MDL, M. Parent souligne le fort investissement des élèves de 1ère cette année. Penser à présenter les AED référents aux classes + rappel aux professeurs pour vigilance appel.
Question de Mme Lyet : qu'est-ce que la FOQUALE ? Réponse : dispositif pour les élèves décrocheurs.
Question de M. Gautherat : la famille des élèves majeurs est-elle prévenue des absences ? Réponse : Oui ; le SMS part aux parents mais l'élève peut justifier seul son absence.

⇒ **Bilan infirmier :** ouverture sur 4 jours qui se prolongera à la rentrée (fermeture le mercredi). Pas d'infirmière pendant 5 mois ; charge déportée sur le BVS et + de retours maison. Mme Wetzel a mené également des suivis avec les parents. La remise à jour des PAI a été effectuée. Mme Lyet souligne que les aménagements sont de plus en plus nombreux.
Mme Wetzel souhaite s'impliquer dans EVARS, les enseignants ont été sollicités lors des conseils d'enseignement. Nous verrons les actions que nous pouvons mettre en place, notamment lors de la journée santé pour les élèves de première. Des projets de cafés des parents et d'atelier gestion du stress sont à l'ordre du jour pour 2026-2027.
De même, cette stabilisation du poste devra permettre de redynamiser le CESCE.

⇒ **Bilan activité culturelle :** actions en partie financées par ADAGE et ANAP ; ateliers mémoire (classes primées pour le CNRD). Lecture par M. Parent de la version synthétique du bilan. Mme Lyet souligne qu'il est bloquant pour se projeter de ne pas connaitre le montant du Pass culture. M. Parent souligne que l'enveloppe « projets » du lycée a été doublée ces dernières années.

⇒ **Bilan égalité filles-garçons** : les salles Charité ont été renommées ; (accompagné d'un nouveau fléchage de tout l'établissement, travail effectué par M. Berland) ; une exposition « couleurs genrées » a été proposée à toute la communauté scolaire ; la journée du droit des femmes a donné lieu à une action ; le groupe était étoffé et composé essentiellement de filles scolarisées en classe de 1ère, nous

Lycée Charles NODIER
6 Grande Rue
BP 28
39107 DOLE Cedex
N°RNE : 0390012B

N° de la séance : 1
Folio : 3

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
07/07/2026

OBJET	***Réservé au Directeur Académique***

devons travailler à mobiliser des garçons ; le groupe a encore de nombreux projets dont un court métrage et visera la labellisation.
Question de M. Parent : recrutement des élèves ? Réponse de M. Gautherat : via Pronote mais il faudra penser à en parler aux professeurs principaux, notamment pour qu'ils utilisent les semaines de l'engagement (fabrication d'un document ?).

Pas de questions
Pas de vote

1.2. Règlement intérieur et son annexe

M. le Proviseur présente les modifications apportées au règlement intérieur du lycée. Il explique qu'une loi sera votée prochainement pour organiser l'interdiction du téléphone portable dans les lycées. Dans cette attente, M. le ministre de l'Education nationale demande que les règlements intérieurs soient déjà amendés pour préparer la rentrée scolaire de septembre 2026.
Discussion autour du téléphone portable ; volonté de retrouver un nouveau « vivre ensemble ».
Question de Mme Paris : pour les BTS ? Réponse de M. Parent « nous serons plus souples lorsqu'ils seront dans leurs locaux, mais même règle dans les locaux communs ».
***Prop*osition d'un ajout :** « le téléphone doit être éteint » ; « dans l'enceinte de l'établissement ».
Concernant l'ajout d'un article sur la fraude, M. Gautherat remarque que cela participe à l'équité des élèves ; Timéo Paris indique qu'il faudrait davantage expliquer aux élèves que la fraude est une fraude à l'examen. Une campagne d'affichage autour de la fraude sera mise en place.
Remarque de Mme Lyet qui propose de compléter la phase avec « sur lui et dans son environnement immédiat de travail ».
Annexe au RI (service de restauration et d'hébergement : M. Grosjean rappelle la formulation des trois termes de l'année scolaire pour la facturation. Pour la dernière période, il s'agit de remplacer « jusqu'au 15 juin » par la formule « jusqu'à la fin des cours »
Soumise au vote des membres du conseil d'administration, la délibération est adoptée avec 16 voix pour (3 abstentions)

1.3. Manuels scolaires

M. Grosjean présente les besoins pour l'année scolaire à venir
Les coordonnateurs de discipline ont été appelés à communiquer leurs besoins auprès du CDI. Ces besoins ont été discutés en conseil d'enseignement.
Pour 2026-2027, les demandes concernent le renouvellement des licences de manuels numériques d'anglais pour chaque niveau (2 classes à chaque fois).
Coût estimé : 1 530 €
La restitution des derniers manuels scolaires a eu lieu ce 7 juillet concomitamment à la diffusion des résultats du baccalauréat. Le service intendance va pouvoir chiffrer les besoins de complément des séries existantes et renouveler les manuels disparus ou inutilisables.
Les besoins de réassort des séries existantes dépendent de l'état du stock et du bilan des inscriptions pour la rentrée de septembre.

Lycée Charles NODIER
6 Grande Rue
BP 28
39107 DOLE Cedex
N°RNE : 0390012B

N° de la séance : 1
Folio : 4

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
07/07/2026

OBJET	***Réservé au Directeur Académique***

La somme nécessaire est en cours d'estimation : 2025 : 0 € / 2024 : 704 € / 2023 : 1 935 €

Reliquat subvention versée en 2025	2 035,48
Crédits 2026 : 648 élèves rentrée 2024 x 20 €	12 960,00
Coût copie (cf budget 2026)	-8 800,00
Achat nouveaux manuels	-1 530,00
Budget pour les besoins de réassort des manuels	4 665,48

M. Parent indique que le dernier grand changement de programme a eu lieu en 2019-2020 et qu'il n'y a actuellement plus de demandes de manuels « physiques ».
Pas d'autres remarques

1.4. Point d'étape sur la préparation de rentrée :

1.4.1. Répartition définitive de la DGH

DGH relativement conforme à ce qui était prévu en termes de structure (pas en termes d'effectifs).
1ères et Tales ensemble pour les options.
Arrivée d'un ou deux élèves en russe LVB.
Retour sur l'audience auprès de la SG, nos effectifs sont inférieurs à ceux prévus en février, donc Monsieur le proviseur indique qu'il n'était pas raisonnable de solliciter des moyens supplémentaires. L'orientation de 2nde vers 1ère a engendré un nombre de départs supérieur à la prévision.
En ce qui concerne les ressources en poste enseignants :
En SVT : le lycée a obtenu un accord pour création BMP 9 heures
En EPS : 2 heures seront données au collège de l'Arc, et assurées par M. Gautherat (section athlétisme)
Musique : le lycée Pasteur peut compenser le service de Mme Delavelle (qui aura un service complet)
Anglais : pas de complément de service donné, une solution a été trouvée en modifiant la répartition des heures
Allemand : 1 groupe de plus en 2nde donc pas de CSD, les deux enseignantes feront leur service complet au lycée.

Pas de questions
Pas de nouveaux moyens
Soumise au vote des membres du conseil d'administration, la délibération est adoptée avec 12 voix pour (7 abstentions)

1.4.2. Projet de répartition des indemnités pour missions particulières (IMP)

Voir document M. Parent
Baisse de 10% de l'enveloppe : le lycée disposera de 15,75 IMP à la rentrée
Mme Laithier propose de prévoir une IMP pour un référent vie lycéenne. M. Parent répond que les IMP ne peuvent être attribuées aux assistants d'éducation.
Soumise au vote des membres du conseil d'administration la délibération est adoptée à l'unanimité (19 pour).

Lycée Charles NODIER
6 Grande Rue
BP 28
39107 DOLE Cedex
N°RNE : 0390012B

N° de la séance : 1
Folio : 5

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
07/07/2026

OBJET	***Réservé au Directeur Académique***

1.4.3. Bilan RCD septembre 2025 – mai 2026
Voir document de Mme Dumesnil

1.5. Plan pluriannuel d'orientation
Voir document PPO
On devra être plus efficace dans l'accompagnement l'orientation en seconde (exemple de 6 ou 7 élèves qui se sont orientés vers une 1ère technologique par facilité, alors qu'ils pouvaient prétendre à un bac général).
On s'appuiera sur les compétences de la la Psy-EN.
Il faudra encore plus valoriser Cap Sup.
Requête sur le logo
Question aux parents et aux élèves : Quel type d'actions souhaiteriez-vous ? Pas de remarques dans l'immédiat
Les parents (PEEP) indiquent que les communications faites aux élèves devraient être doublées aux parents.
Réponse de Mme Dumesnil : ce sont des lycéens qui doivent apprendre l'autonomie. M. Parent précise que chaque élève a bien son propre compte et que certaines informations ne sont destinées qu'aux parents, de même que d'autres (relatives à la vie du lycée) ciblent uniquement les élèves.

1.6. Voyages et appariements scolaires :
M. Grosjean présente les projets à partir des documents qui avaient été envoyés aux membres du Conseil d'administration

1.6.1. Voyage d'études BTS1 dans le Haut Jura
Précision de Mme Paris sur le contenu du voyage : 35 participants, 2 accompagnateurs
Explication du budget par M. Grosjean
Pas de questions
Soumise au vote des membres du conseil d'administration la délibération est adoptée à l'unanimité (19 pour)

1.6.2. Voyage scolaire Raid Rando Trail en Auvergne
Explication du voyage par M. Grosjean puis explication du budget.
Soumise au vote des membres du conseil d'administration la délibération est adoptée à l'unanimité (19 pour).

1.6.3. Echange avec le lycée de Reutlingen en Allemagne (BTS2) - point ajouté à l'ordre du jour
L'échange est prévu en Allemagne pour 8 étudiants germanistes BTS. Projet : associer le tourisme et la communication multimédia afin de mettre en valeur le territoire allemand et le territoire dolois. Ce projet fait suite à un séminaire organisé au lycée Nodier entre 4 lycées français et 4 hochschulen allemandes les 12 et 13 novembre 2025.
Contribution de 50 euros / étudiant + explication du budget par M. Grosjean.
Dates : l'accueil des allemands est prévu en octobre 2026 et le séjour en Allemagne en janvier 2027.
Professeures : Mme Puissant et Mme Dayt

Lycée Charles NODIER
6 Grande Rue
BP 28
39107 DOLE Cedex
N°RNE : 0390012B

N° de la séance : 1
Folio : 6

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
07/07/2026

OBJET	***Réservé au Directeur Académique***

Mr Parent précise qu'il s'agit d'un nouveau projet de partenariat qui doit aboutir à la création de deux œuvres multimédias pour promouvoir les territoires de Dole et de Reutlingen.
Soumise au vote des membres du conseil d'administration la délibération est adoptée à l'unanimité (19 pour)

1.6.4. Appariement avec le Bundesgymnasium Seekirchen en Autriche - point ajouté à l'ordre du jour
Le projet renouvelle le partenariat engagé depuis plusieurs années avec les Autrichiens de Seekirchen. Il concerne les élèves de 1ères germanistes avec une éventuelle contribution d'élèves de secondes candidats afin d'asseoir la réciprocité de l'échange à hauteur d'un même effectif d'élèves.
Explication du budget par M. Grosjean
Professeures : Mme Puissant et Mme Maury
M. Parent précise qu'il a une visio jeudi après-midi avec la cheffe de l'établissement d'accueil autrichien.
Pas de questions
Soumise au vote des membres du conseil d'administration la délibération est adoptée à l'unanimité (19 pour).

2. Fonctionnement matériel et financier
2.1. DBM pour information n°10 à 12
Pas de questions

2.2. DBM pour vote n°13
Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'abonder les ouvertures de crédit du budget 2026 pour financer deux projets :

- **Organiser le remboursement des familles des élèves qui ont participé à l'échange scolaire avec l'Autriche** : la mobilité s'est déroulée en novembre 2025 et l'accueil des correspondants a eu lieu fin mars. Comme l'essentiel des recettes ont été perçues au cours de l'exercice précédent, il convient de prélever sur le fonds de roulement du lycée la valeur des sommes à rembourser.
  Montant : 1 647 €
- **Améliorer l'outil de gestion de l'accueil des convives au restaurant scolaire afin de proposer une possibilité de règlement par carte bleue pour l'achat de repas (porte-monnaie électronique)** : il s'agit également de migrer la solution informatique Orcadia vers le logiciel Arc-en-self afin de pérenniser l'outil de gestion et de préparer la fin annoncée du mode de règlement par chèque (2027 pour les opérateurs publics et 2028 ou 2029 pour l'arrêt définitif)
  La société Alise qui nous fournit l'offre de service devrait venir à la rentrée pour chiffrer précisément les besoins. D'ores et déjà, le logiciel doit être remplacé pour un coût TTC de 3 336 €, formation et plateforme de paiement en ligne inclus (dépense de fonctionnement).
  Il s'agirait également de remplacer les badgeuses des distributeurs de plateaux qui sont obsolètes (1 068 € TTC x 2).

Lycée Charles NODIER
6 Grande Rue
BP 28
39107 DOLE Cedex
N°RNE : 0390012B

N° de la séance : 1
Folio : 7

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
07/07/2026

OBJET ***Réservé au Directeur Académique***

<u>Prévision</u> : inscrire 2 200 € en investissement (OPC) pour disposer des moyens budgétaires et pouvoir engager la dépense dès que possible.

Un appui financier sera sollicité auprès de la collectivité, à la rentrée, au vu du devis.

<u>Situation du fonds de roulement fonctionnel :</u>

Montant au dernier compte financier	Prélèvements déjà autorisés	Prélèvement proposé	FDR estimé
222 916,54 €	102 278,00 €	3 847,00€	116 791,54 €

L'excédent employable du fonds de roulement financier (FDRf) s'établirait comme suit:

	SG	SRH	*TOTAL*
FDRf	150 510	54 543	*205 053*
FDRf, à conserver	46 400	28 200	*74 600*
Excédent employable	**104 110**	**26 340**	***130 450***
Prélèvements déjà autorisés	- 80 610	- 21 668	*-102 278*
Prélèvement proposé	**- 1 647**	**-2 200**	***- 3 847***
Excédent employable, nouveau solde	**21 853**	**2 472**	***24 325***

Soumise au vote des membres du conseil d'administration la décision budgétaire modificative est adoptée à l'unanimité (19 pour)

2.3. Ajout d'un tarif spécial pour la mise à disposition du gymnase à l'association Pas d'Lézard

Nous avons été sollicités par l'association Pas d'Lézard pour une mise à disposition de la surface artificielle d'escalade (SAE) l'année scolaire prochaine, le lundi de 18h à 20h.
L'association propose un service en contrepartie, plutôt que le règlement d'un prix à l'heure pour l'occupation des locaux.

<u>Proposition de tarif :</u>
Location du gymnase pour l'utilisation de la SAE par l'association Pas d'Lézard :
5 heures de location pour la réfection d'1 voie d'escalade incluant le démontage des prises, leur nettoyage et l'ouverture d'un nouvel itinéraire sur le mur.
Une attestation sera établie chaque année par l'association qui détaillera les itinéraires créés en concertation avec l'équipe d'EPS du lycée.

<u>A noter</u> : la réfection d'une voie nécessite 3 heures de travail pour un coût estimé à 75 € de main d'œuvre.

Lycée Charles NODIER
6 Grande Rue
BP 28
39107 DOLE Cedex
N°RNE : 0390012B

N° de la séance : 1
Folio : 8

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
07/07/2026

OBJET	***Réservé au Directeur Académique***

L'association envisage 63 h d'occupation de nos locaux au cours de l'année scolaire. Cela permettrait de rénover 13 voies par an avec une rénovation complète au bout de 3-4 ans.
M. Gautherat souligne la pertinence de cet « arrangement » (13 voies /an rénovées)
Question de M. Parent : les élèves ne seront-ils pas perturbés par des changements de voies dans l'année ? M. Gautherat répond que non au contraire, cela permet de travailler de nouvelles compétences.
Soumise au vote des membres du conseil d'administration la délibération est adoptée à l'unanimité (19 pour)

2.4. Bilans financiers des voyages scolaires, semestre 1
M. Grosjean présente successivement les trois bilans financiers à partir du document qui avait été adressé aux membres du conseil d'administration.
Pas de questions.
Soumise au vote des membres du conseil d'administration la délibération est adoptée à l'unanimité (19 pour)

2.5. Proposition d'une libéralité pour récompenser un service rendu au lycée
L'équipe cuisine a été confrontée à de fortes turbulences au cours de l'année scolaire 2025/2026. Le chef de cuisine et le cuisinier ont été placés en arrêt maladie aux vacances de Toussaint et ils ont ensuite obtenu leur mutation vers d'autres établissements. Le magasinier a également dû s'absenter pour raisons de santé depuis le 15 décembre sans revenir depuis. Pour assurer la continuité du service, nous avons bénéficié du renfort d'un cuisinier retraité qui a officié comme responsable de la restauration à compter de novembre (M. Didier Gozet) et d'une cuisinière contractuelle qui a été recrutée en janvier (Mme Vanessa Flamant). Le chef de cuisine du lycée Duhamel a accompagné le lycée Nodier et supervisé le fonctionnement du service à la demande de la Région Bourgogne Franche-Comté. Pour la gestion du magasin nous avons pu compter sur les compétences de deux collègues du service général qui se sont succédées dans les missions, Mme Elodie Baudry et Mme Dominique Dugois. La magasinière du lycée Prévert, Mme Edith Grille, a proposé un tutorat pour ces deux agentes mais elle est allée plus loin que la lettre de mission en prenant à son compte toutes les commandes de denrées du lycée Nodier depuis décembre, auprès des fournisseurs.
Elle a également mis à jour les articles au marché (nouveaux lots, mercuriales). Nous avons pu compter ainsi sur l'appui d'une professionnelle expérimentée qui nous a garanti la qualité de l'approvisionnement.
Il est proposé de la récompenser en lui offrant une carte cadeau – bon d'achat qui accompagnera une lettre de remerciement de M. le Proviseur

Libellé de la délibération proposée
Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise l'achat d'un bon cadeau de 150 € pour remercier Mme Edith Grille, magasinière, du lycée Jacques Prévert qui a accompagné le service cuisine du lycée Charles Nodier au cours du 1er semestre 2026 en prenant à son compte toutes les commandes de

Lycée Charles NODIER
6 Grande Rue
BP 28
39107 DOLE Cedex
N°RNE : 0390012B

N° de la séance : 1
Folio : 9

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
07/07/2026

OBJET	***Réservé au Directeur Académique***

denrées alimentaires, la mise à jour des articles au marché et des mercuriales, en l'absence du magasinier titulaire.

Question de M. Despas : comment en est-on arrivé à cette situation et qu'en est-il de la rentrée prochaine ?
Réponse de M. Grosjean : il rappelle les mauvais résultats tirés de l'enquête Baromètre social organisée par la Région Bourgogne Franche-Comté auprès de ses agents. Pour le lycée, cela a révélé des rapports dégradés entre certaines personnes. Plusieurs réunions par équipe ont été organisées en juin 2025. Puis une formation à la prévention des violences au travail a été proposée fin août dans nos locaux. A la suite, un audit des risques psychosociaux a été initié par le service des ressources humaines à la demande du lycée. Une psychologue spécialisée dans les relations au travail est venue en octobre rencontrer individuellement chaque agent. En février, un rapport a été remis et une restitution a été proposée qui n'ont pas révélé de problèmes particuliers hormis le fait que des personnes ont des difficultés à travailler ensemble.
Entretemps, le chef de cuisine et le cuisinier se sont arrêtés pour raisons de santé en novembre et ont obtenu une mutation au printemps. Le magasinier a obtenu un congé longue maladie en décembre.
Les suppléances ont été assurées par M. Didier Gozet, personnel retraité, pour les fonctions de chef de cuisine, depuis novembre, et par Mme Vanessa Flamant, cuisinière contractuelle depuis janvier. Deux agents de service du lycée ont assuré successivement la gestion du magasin de denrées depuis janvier, Mme Elodie Baudry et Mme Dominique Dugois.
Le chef de cuisine du lycée Duhamel et la magasinière du lycée Prévert ont reçu une lettre de mission de leur employeur pour assurer une supervision du fonctionnement de l'équipe cuisine sur la période.
A la rentrée de septembre 2026, nous accueillerons un nouveau chef de cuisine, M. Samuel Sommard, chef cuisinier du lycée Prévert qui obtenu une mutation et nous retrouverons M. Didier Gozet, qui officiera comme cuisinier contractuel. Une nouvelle magasinière titulaire, Mme Sabrina Kronner, nous rejoindra au 1er octobre. Elle vient du lycée Condé de Besançon.
M. Sommard prendra ses fonctions le 21 août.
M. Parent précise que la période était difficile mais les élèves ne s'en sont pas rendu compte, nos objectifs ont été maintenus (par exemple en gaspillage alimentaire).
Soumise au vote des membres du conseil d'administration la délibération est adoptée à l'unanimité (19 pour)

2.6. Proposition de concessions de logements

Il s'agit de régulariser la mise à disposition d'un logement de fonction vacant à une agente de service du lycée Jacques Prévert à la demande de la Région Bourgogne Franche-Comté (concession pour nécessité absolue de service).
Nous proposons aussi de louer le logement dévolu à Mme la Proviseure-adjointe à la future Conseillère Principale d'Éducation qui prendra ses fonctions en septembre, Mme Marie Breton. Mme Dumesnil dispose d'une dérogation pour ne pas occuper son logement de fonction.
Libellé de la délibération proposée :
Vu l'article R216-16 du Code de l'Education,

ACADÉMIE DE BESANÇON
Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée Charles Nodier

DURABLEMENT engagée

Lycée Charles NODIER
6 Grande Rue
BP 28
39107 DOLE Cedex
N°RNE : 0390012B

N° de la séance : 1
Folio : 10

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
07/07/2026

OBJET	***Réservé au Directeur Académique***

Le Conseil d'administration, sur rapport du chef d'établissement, propose la liste des emplois dont les titulaires bénéficient d'une concession de logement :

Type / Superficie / Situation / Fonction / Collectivité / Nature concession (CNAS : Concession nécessité absolue de service – CUS : Concession utilité de service – COP : Convention d'occupation précaire)
T4 / 123,51 m² / Bât. Charité ETG1 / **Anne-Marie FLOCH, ATT Lycée Prévert** / Région / CNAS
T4 / 149,58 m² / Bât. Charité ETG1 / **Marie Breton, CPE** / Etat / COP

Soumise au vote des membres du conseil d'administration la délibération est adoptée à l'unanimité (19 pour).

2.6.2 Tarif

L'occupant précaire doit s'acquitter d'une redevance (loyer) déterminée par la collectivité de rattachement après avis du service des domaines. En raison de la précarité de l'occupation, un abattement de 15 % est généralement appliqué sur le montant estimé de la redevance.

Le service des Domaines a fixé prix du loyer à 775 € avec une marge d'appréciation de 10%. En accord avec la Direction Patrimoine et Gestion immobilière de la collectivité propriétaire, il est proposé d'abaisser le prix du loyer à 700 € / mois.

Le bénéficiaire de la COP règlera également des charges locatives au lycée (électricité, eau, chauffage) pour un montant estimé à environ 130-€ par mois.

Le tarif des charges locatives est adopté chaque année en novembre.

Soumis au vote des membres du conseil d'administration le tarif du loyer est adopté à l'unanimité (19 pour).

2.7 Don de mobilier non utilisé - point ajouté à l'ordre du jour

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration d'accepter une libéralité au profit de Mme Valérie BOUVOT, agente de service du lycée Nodier, qui sollicite la possibilité de récupérer à titre personnel 5 armoires de l'ancien internat.

Ces armoires ont été acquises il y a plus de vingt ans et il reste encore beaucoup de mobilier malgré quelques dons (lycée de Salins les Bains, commune d'Epinal) et la diffusion d'offres à destination des lycées.

Soumis au vote des membres du conseil d'administration, le don est adopté à l'unanimité (19 pour).

3. Contrats, conventions et marchés

3.1. Autorisation de recrutement et de renouvellement des Contrats des Assistants d'Éducation

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article L916-1, il est proposé aux membres du conseil d'administration d'autoriser le recrutement de 6 assistants d'éducation, personnels de droit public, sur la base d'une dotation de 4 ETP allouée par le rectorat de l'académie de Besançon.

M. Parent précise que chaque année les AED ont des CDD d'une année.

Pas de questions

Soumise au vote des membres du conseil d'administration l'autorisation de recrutement est adoptée à l'unanimité (19 pour).

ACADÉMIE DE BESANÇON
Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée Charles NODIER

DURABLEMENT engagée

Lycée Charles NODIER
6 Grande Rue
BP 28
39107 DOLE Cedex
N°RNE : 0390012B

N° de la séance : 1
Folio : 11

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
07/07/2026

OBJET	***Réservé au Directeur Académique***

3.2. Autorisation pour signature d'un contrat pluriannuel de maintenance des installations

Le document du contrat avait été adressé aux membres du conseil d'administration. M. Grosjean le présente succinctement. L'autorisation sollicitée n'appelle pas de commentaires.

Soumise au vote des membres du conseil d'administration l'autorisation pour passer ce contrat est adoptée à l'unanimité (19 pour).

3.3. Autorisation pour signature du renouvellement de la convention avec le CNAM

Le document de la convention avait été adressé aux membres du conseil d'administration. M. Grosjean le présente succinctement. C'est une convention type établie au niveau national. M. Grosjean rappelle qu'une autre convention a déjà été conclue avec le CNAM et la Région Bourgogne Franche-Comté pour régler les conditions de l'accueil dans nos locaux, loyer, charges et mise à disposition de moyens pédagogiques. L'autorisation sollicitée n'appelle pas de commentaires.

Soumise au vote des membres du conseil d'administration l'autorisation pour passer cette convention est adoptée à l'unanimité (19 pour).

3.4. Autorisation pour signature d'un avenant à la convention pour l'accueil des élèves internes au sein du lycée Jacques Duhamel

Le document de la convention avait été adressé aux membres du conseil d'administration. M. Grosjean le présente succinctement. Il s'agit de prolonger pour une année la convention qui organise la mutualisation des internats des lycées dolois.

Pas de questions

Soumise au vote des membres du conseil d'administration l'autorisation pour passer cette convention est adoptée à l'unanimité (19 pour).

4. Questions diverses

Pas de questions diverses

Clôture de la séance à 22h00